

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2014

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2014 À 2019 - (N° 2245)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 38

présenté par

M. Tardy

ARTICLE 6

Supprimer les alinéas 6 à 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'État a-t-il besoin de créer une « conférence des finances publiques », nouvel organisme consultatif, pour réunir ses propres administrations ? On peut en douter.

Fort heureusement, les administrations sont déjà consultées au moment du Budget. Inscrire une réunion dans la loi a peu de chances d'avoir un effet sur le dérapage de la trajectoire des finances publiques.